



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 061 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 11 juin 2015

—
Président

M. Harold Albrecht

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 11 juin 2015

•(0845)

[Traduction]

Le président (M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC)): Chers collègues, la séance est ouverte. C'est la 61^e séance du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude du rôle du secteur privé canadien qui fait preuve de leadership en s'associant à des organismes à but non lucratif pour réaliser des initiatives environnementales locales.

Nous accueillons ici même M. Robert McLean, directeur exécutif de la Direction générale de l'intendance environnementale au Service canadien de la faune. Soyez le bienvenu, monsieur McLean. Nous accueillons aussi la représentante de la fondation Éco Héros, Mme Tovah Barocas, qui en est la directrice du développement. Par vidéoconférence, nous accueillons, depuis Mississauga, en Ontario, les représentants de la Credit Valley Conservation Foundation, c'est-à-dire Mme Terri LeRoux, directrice générale de l'organisation et M. Mike Puddister, son directeur de la Transformation du bassin hydrographique.

Nous accordons 10 minutes aux déclarations préliminaires. Nous entendrons d'abord celle de M. McLean, puis celle de Mme Barocas.

Monsieur McLean, vous disposez de 10 minutes.

M. Robert McLean (directeur exécutif, Service canadien de la faune, Direction générale de l'intendance environnementale, ministère de l'Environnement): Merci.

Bonjour, je suis très heureux de vous revoir.

[Français]

Je vous remercie de m'offrir l'occasion de vous parler aujourd'hui des partenariats entre le secteur privé et les organismes sans but lucratif en vue d'entreprendre des initiatives environnementales locales. Mes commentaires porteront sur la conservation et l'intendance de la faune et de l'habitat en tant qu'enjeux relevant du mandat d'Environnement Canada.

La conservation de la biodiversité est la responsabilité de tous et est menée en collaboration avec tous les Canadiens, tous les ordres de gouvernement, l'industrie, les organismes sans but lucratif, les propriétaires fonciers et les citoyens. Nous devons tous être des partenaires engagés.

Les aires protégées fédérales et provinciales, comme les parcs nationaux et provinciaux, les réserves nationales de faune, ainsi que les terres de conservation privées sont toutes essentielles pour la conservation à long terme de la biodiversité. Toutefois, la conservation dépend également des mesures prises à l'échelle du paysage élargi dans lequel une part importante des zones naturelles se trouve. Une intendance minutieuse du paysage élargi est essentielle. Par conséquent, des partenariats entre le secteur privé et les organismes sans but lucratif peuvent jouer un rôle important.

•(0850)

[Traduction]

Bon nombre de personnes influent sur ces paysages exploités. La planification concertée de la conservation à l'échelle du paysage et des mesures complémentaires coordonnées favorisent les meilleurs résultats possibles. Les intervenants exerceront chacun différentes influences et ils contribueront de plusieurs façons aux activités. Les plus grands succès découlent souvent de partenariats solides. L'union fait la force.

L'incidence et la portée du secteur privé dans le cadre de ces activités ne doivent pas être sous-estimées. Au Canada, le secteur privé collabore de maintes façons avec les organismes sans but lucratif afin d'entreprendre des activités de conservation et d'intendance qui ont une vraie incidence dans les communautés du pays. Ces mesures complètent le rôle des gouvernements et d'autres partenaires, un élément de l'engrenage du mouvement de conservation et de l'intendance au Canada. Ces partenariats offrent des avantages mutuels qui permettent aux initiatives d'aller de l'avant et de réussir. Ressources, expertise et information peuvent être partagées et peuvent contribuer à mieux gérer les terres et les ressources pour produire des résultats sur le plan de la conservation. Par exemple, les entreprises peuvent trouver des données et de l'information auprès d'organismes de conservation sur le terrain au sujet des meilleurs endroits où travailler et sur les types d'activités requis dans le paysage, y compris les pratiques exemplaires de gestion. Cela peut leur permettre d'orienter leurs activités de conservation et d'intendance là où les besoins sont les plus grands. De plus les organismes sans but lucratif peuvent obtenir les ressources financières dont ils ont besoin pour faire progresser un projet.

Dans le secteur privé, ces activités contribuent non seulement à l'image publique de l'entreprise en tant que bonne entreprise citoyenne, mais elles sont également avantageuses sur le plan financier. Cela est particulièrement évident pour les entreprises du secteur des ressources naturelles où une ressource gérée de façon durable favorise la viabilité à long terme de l'entreprise. Cela s'applique à tous les secteurs industriels. Les exemples de ces activités communes du secteur privé et des organisations non gouvernementales prennent différentes formes telles que le financement direct d'initiatives environnementales dirigées par une ONG, le travail concerté en vue d'atteindre des objectifs environnementaux communs et la coopération dans le cadre de projets sur le terrain.

En fait, dans le cadre de nos programmes de financement fédéraux, tels que le Programme d'intendance de l'habitat, le Fonds autochtone pour les espèces en péril et le Fonds national de conservation des milieux humides, plusieurs exemples de partenariat unissent le secteur privé et des ONG participant à des initiatives environnementales.

En 2014-2015, dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat, la Fraser Valley Conservancy a reçu un soutien non financier de près de 10 000 \$ pour un projet de rétablissement de la tortue peinte de l'Ouest et d'espèces associées à risque dans les basses terres continentales et la vallée du Fraser afin de contrer les menaces que représentent la perte et la dégradation de l'habitat attribuables au développement résidentiel et commercial, à la mortalité sur les routes, à la transmission de maladies par des espèces envahissantes, à la perturbation humaine, au faible succès de la reproduction et à la perte et à la dégradation des milieux humides.

En 2014-2015, pour le Fonds autochtone pour les espèces en péril, les Premières Nations West Moberly ont reçu un soutien non financier équivalent à 2 500 \$ de Cantor pour un projet visant à améliorer le taux de survie des petits chez les caribous afin de prévenir la disparition de la harde Klinze-Za, réduite alors à seulement 16 individus. Le projet se déroulait dans l'aire de mise bas des caribous sur le territoire traditionnel de la première nation Klinze-Za située dans le nord-est de la Colombie-Britannique. Le projet visait à protéger les femelles et leurs petits des prédateurs au cours de la mise bas, à l'aide d'installations clôturées et surveillées.

En 2015-2016, enfin, dans le Fonds national de conservation des milieux humides, le Norfolk Land Stewardship Council a reçu 4 000 \$ de la Fondation TD des amis de l'environnement pour un projet visant à améliorer et à rétablir un complexe de terres humides à l'extrémité de la pointe Long, en Ontario, grâce à la gestion des phragmites. En 2005, des chercheurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada avaient qualifié cette plante de pire espèce végétale envahissante au Canada.

Mon dernier exemple concerne la fondation Éco Héros. Elle a obtenu 3 millions de dollars, sur trois ans, du Plan national de conservation afin d'élargir les programmes de conservation et de biodiversité existants, axés sur la famille. Je n'en dirai pas plus, puisque vous accueillez ce matin un témoin de cette organisation.

Pour conclure, les partenariats entre le secteur privé et les organismes sans but lucratif sont importants pour la conservation et le développement durable au Canada. Que des ONG offrent de l'expertise ou entreprennent des activités de conservation sur des terres privées ou que des entreprises du secteur privé aident les ONG financièrement ou par d'autres moyens, ces partenariats sont importants pour atteindre les objectifs environnementaux à l'échelle locale. Ils changent vraiment quelque chose et ils méritent l'attention que votre comité leur accorde.

Merci.

• (0855)

Le président: Merci beaucoup, monsieur McLean.

Entendons maintenant Mme Tovah Barocas, de Éco Héros, depuis Brampton. Soyez la bienvenue.

Mme Tovah Barocas (directrice, Développement, Éco Héros): Merci beaucoup.

Je vous remercie d'abord de m'accorder l'occasion de témoigner devant le comité. Je veux aussi vous féliciter pour votre décision d'étudier ce sujet important. À la fondation Éco Héros, nous sommes convaincus de l'importance de la collaboration entre tous les secteurs de la société pour atteindre des objectifs pour l'environnement, ce qui englobe le secteur privé.

La fondation Éco Héros est une organisation non gouvernementale du secteur de l'environnement d'envergure nationale qui s'attache à mobiliser les enfants et leur famille dans la conservation. Nos programmes se fondent sur la recherche selon laquelle le premier

sujet de préoccupation des enfants canadiens en matière d'environnement est la protection des animaux contre leur extinction.

Chaque année, nous visitons plus de 650 écoles élémentaires et nous livrons une prestation agréable et dynamique qui met en vedette des animaux vivants, qui capte l'imagination des élèves et qui leur présente des thèmes scientifiques de l'environnement. Nous avons aussi un programme de recrutement qui, pas plus tard que la semaine dernière, a permis de faire passer le nombre de nos membres dans l'ensemble du Canada à plus de 100 000 enfants.

Grâce à ce programme nous offrons à nos membres et à leur famille des activités concrètes qui leur permettent d'exercer un effet positif sur l'environnement, par exemple le recyclage et la création, chez eux, de jardins pour les pollinisateurs.

La fondation est financée par diverses sources, à 30 % du secteur privé. Nos partenaires se recrutent dans divers secteurs, notamment les ressources naturelles, les technologies, les finances et l'assurance, les produits pharmaceutiques et les produits de consommation emballés.

Aujourd'hui, je voudrais vous faire connaître trois exemples de partenariat innovants avec le secteur qui ont été couronnés de succès, ces quelques dernières années.

Le premier concerne notre programme Restaurer la nature. Ce programme enseigne à nos membres l'importance de protéger les animaux, il leur donne la possibilité d'agir en lançant une campagne de financement. Chaque année, la fondation collabore avec ses partenaires dans la conservation pour déterminer quatre espèces canadiennes particulières menacées dans la nature. Nous élaborons ensuite des projets concrets pour les protéger, qui vont de la recherche sur la conservation à l'acquisition de terres en vue de l'intendance de l'habitat.

En septembre de l'année dernière, nous avons lancé le projet Restaurer la nature axé sur le petit-duc des montagnes de la vallée de la rivière Elk, dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Le projet a été élaboré en collaboration avec la grande société minière Teck, de Colombie-Britannique, et Conservation de la nature Canada, CNC. Les deux collaborent depuis 2012 à la protection d'importantes parties du territoire de la vallée. Nous, à la fondation, estimions que l'occasion était propice de porter à l'attention du pays cet engagement, tout en assurant le financement continu de la recherche permanente sur l'intendance et la conservation dans la région.

Le projet a permis à Teck de démultiplier la force du réseau de la fondation pour promouvoir son travail avec CNC auprès d'un auditoire considérablement élargi, en soulignant son engagement à l'égard de l'environnement. La fondation y gagne, puisqu'elle reçoit un financement notable de la société Teck pour fournir à ses membres des documents didactiques sur le projet « petit-duc ». Dès le début de la semaine, 5 200 enfants de partout au Canada, membres des Éco Héros, ont recueilli plus de 65 000 \$ pour le projet, dont une partie notable sera remise par la fondation à CNC, pour la réalisation de travaux importants de recherche sur la conservation du petit-duc des montagnes. Comme vous pouvez le constater, ce projet définit véritablement une collaboration à trois qui permet à tous d'en sortir gagnants.

Le partenariat suivant dont je tiens à parler nous unit à Schneider Electric Canada, et il est axé sur notre siège social, le centre des Éco Héros pour les technologies durables. Il s'agit de l'un des immeubles les plus efficaces dans le monde, qui consomme près de 90 % de moins d'énergie que ceux de même taille. L'une de ses caractéristiques les plus originales et les plus efficaces est son système d'immo-tique, qui en contrôle le chauffage, la climatisation et la ventilation ainsi que le fonctionnement quotidien de ses systèmes. Il peut allumer l'éclairage, ouvrir une porte, chauffer ou rafraîchir une pièce et l'aérer au besoin. Ce système sophistiqué permet au centre de fonctionner plus efficacement et de réduire son impact sur l'environnement. Non seulement Schneider Electric a-t-il fourni ce système gratuitement, mais, aussi, il continue à en financer chaque année le fonctionnement et l'entretien. Notre immeuble a servi de banc d'essai à de nouveaux produits et à des innovations, de vitrine aux produits de nouveaux clients qu'on peut voir en action et même de lieu d'accueil à des réunions de cadres d'envergure mondiale. Ce partenariat est un parfait exemple de la manière dont le secteur privé peut non seulement appuyer les organisations non gouvernementales du secteur de l'environnement, mais aussi démultiplier son appui pour atteindre ses propres objectifs d'entreprise.

Enfin, je voudrais discuter d'une autre forme de partenariat avec le secteur privé qui a eu beaucoup de succès à la fondation. Nous avons formé ce type de partenariat avec beaucoup de sociétés, mais, aujourd'hui, j'insisterai sur l'exemple de la fondation Pétrolière Impériale.

Le secteur des ressources naturelles est particulier, parce que, souvent, les sièges sociaux sont situés en des endroits comme Calgary ou Vancouver, et que les opérations centrales sont localisées dans des endroits éloignés et occupent une surface limitée. Beaucoup de sociétés du secteur des ressources se sont donné comme priorité de favoriser les collectivités où vivent et travaillent leurs employés et où leur impact sur l'environnement est le plus notable.

Les programmes d'instruction scolaire de la fondation se distinguent par leur capacité de se transporter presque partout au Canada. Ces quatre dernières années, la Pétrolière Impériale a appuyé notre programme à Cold Lake, à lac la Biche et à Bonnyville dans le nord de l'Alberta. Non seulement cela permet à cette société d'apporter à la collectivité quelque chose de stimulant et de différent, mais cela donne aussi à la fondation la possibilité d'élargir ses programmes et de rejoindre les enfants d'une région à laquelle, sinon, nous n'aurions pas eu accès.

● (0900)

Dans d'autres cas, nous donnons à nos partenaires la possibilité de faire participer leurs employés à la sélection des écoles que nous visitons. Les employés proposent l'école de leurs enfants ou de leurs petits-enfants, puis l'entreprise parraine ensuite le programme dans les écoles ayant obtenu le plus de nominations. L'employé se sent ainsi comme un héros aux yeux de son enfant, et l'entreprise sait qu'elle a une incidence sur les collectivités qu'elle a à cœur.

Sans le soutien du secteur privé, nous ne pourrions pas en faire autant. Afin d'encourager les entreprises à continuer de redonner à la collectivité et à accroître leurs dons de charité chaque année, il est important que les ONGE reconnaissent ce soutien et s'engagent dans un dialogue positif et honnête avec les entreprises qui assument un rôle de leadership.

Je crois également que le gouvernement peut jouer un rôle important dans ces types de partenariat et de collaboration, notamment en faisant la promotion de pratiques exemplaires, en se servant de sa position d'organisme de réglementation pour

convoquer des groupes réunissant plusieurs intervenants afin de discuter de certains enjeux et en fournissant le financement initial pour des partenariats novateurs. Ce serait très utile.

Merci. C'est ce qui met fin à ma déclaration.

Le président: Merci beaucoup, madame Barocas.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Terri LeRoux, directrice générale.

Si j'ai bien compris, vous allez partager votre temps avec M. Puddister. Vous disposez de 10 minutes. Soyez les bienvenus.

M. Mike Puddister (directeur, Transformation du bassin hydrographique, Credit Valley Conservation): Bonjour, monsieur le président, et mesdames et messieurs, les membres du comité.

Je m'appelle Mike Puddister et je suis le DPA adjoint et directeur de la transformation du bassin hydrographique à la Credit Valley Conservation Authority. Je suis accompagné de Terri LeRoux, directrice générale de la Credit Valley Conservation Foundation, notre partenaire philanthropique. Nous tenons tous deux à vous remercier de nous donner cette occasion de nous exprimer aujourd'hui au sujet de nos relations avec le secteur privé.

Pour commencer, je vais vous dire un peu qui nous sommes et ce que nous faisons. La Credit Valley Conservation Authority fait partie d'un réseau de 36 offices de conservation dans la province de l'Ontario qui desservent une population totale de plus de 12 millions de gens et 473 municipalités. Établie par le gouvernement provincial en 1954, CVC est une organisation environnementale communautaire qui se consacre à la protection, à la restauration et à la gestion des ressources naturelles du bassin hydrographique de la rivière Credit. En tant que principal responsable scientifique du bassin hydrographique, CVC travaille en partenariat avec les gouvernements municipaux, les écoles, les entreprises et les organismes communautaires afin de mettre en place des programmes locaux.

Située dans l'une des régions les plus peuplées et qui croît le plus rapidement au Canada, le bassin hydrographique de la rivière Credit renferme quelques-uns des paysages les plus diversifiés du sud de l'Ontario. À cet endroit, la région de la forêt carolinienne va à la rencontre de la région forestière des feuillus, qui abritent toutes deux des espèces uniques que l'on ne trouve pas ailleurs.

L'escarpement du Niagara et la moraine d'Oak Ridges traversent le bassin hydrographique, ce qui fait augmenter le nombre et la diversité des plantes, des animaux et des collectivités. La rivière Credit fait presque 90 kilomètres de long et s'écoule vers le sud à partir de ses sources en amont, dans la région d'Orangeville, d'Erin et de Mono, traverse neuf municipalités, y compris les municipalités régionales d'Halton et de Peel, pour se jeter dans le lac Ontario, à Port Credit, dans la ville de Mississauga.

Conformément à l'énoncé de vision de l'office, qui est de maintenir « un environnement sain qui nous protège, nous relie et nous nourrit », il est évident que pour apporter un changement transformationnel à l'environnement local, les secteurs public et privé doivent trouver de nouvelles façons de collaborer. CVC collabore depuis longtemps avec le secteur privé et a mené plusieurs projets qui ont été couronnés de succès.

CVC réalise des études en vue d'élaborer des stratégies environnementales visant les cours d'eau urbains et les berges du lac Ontario. Il travaille avec les organismes partenaires, les résidents, les entreprises, les institutions et les professionnels de l'aménagement paysager afin de promouvoir des approches durables qui préserveront la beauté naturelle des lieux et qui protégeront nos terres publiques, les terrains résidentiels ainsi que les terrains des entreprises et des institutions.

Parmi les programmes que CVC a menés de concert avec le secteur privé, mentionnons le programme Greening Corporate Grounds. Cette initiative a été mise sur pied par la Credit Valley Conservation, en collaboration avec la fondation Evergreen, afin d'aider les entreprises, les institutions et les églises à écologiser leurs terres.

L'initiative Partners in Project Green, dirigée par l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto et l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, avec l'appui de CVC, vise à créer la plus grande zone d'entreprises écologiques dans le monde. Partners in Project Green s'efforce d'établir une économie plus solide et plus verte en aidant les entreprises à prendre des mesures durables qui réduiront leur empreinte énergétique et aquatique ainsi que leur production de déchets tout en améliorant leur bénéfice net.

L'aménagement à faible impact est un domaine dans lequel CVC est largement reconnu comme un leader national. L'office mise sur de nouvelles approches et technologies pour gérer les eaux pluviales de manière durable et réduire la pollution de l'eau et il apporte d'autres avantages environnementaux au sein de nos collectivités. CVC travaille avec les promoteurs, les entreprises, les municipalités et d'autres partenaires pour mettre en place des pratiques exemplaires et mettre en oeuvre des projets novateurs d'aménagement à faible impact. Parmi nos partenaires actuels, on trouve des entreprises telles que IMAX, Teck Resources Limited et la Banque Royale du Canada.

Le projet Lakeview Waterfront Connection vise à créer un nouveau parc naturel dans le quartier de Lakeview de Mississauga pour restaurer l'habitat dégradé de la faune aquatique et terrestre et de rendre cette région accessible au public, région qui n'offre pas de telles possibilités à l'heure actuelle. Une étude de faisabilité importante est en cours afin d'évaluer la capacité du secteur privé et sa volonté d'accorder son appui.

L'un des partenariats qui a eu le plus de succès a été celui avec Holcim Canada. Greg Zilberbrant, d'Holcim, a comparu devant le comité plus tôt cette semaine. Nous collaborons avec eux depuis plus de deux ans sur divers projets. Dans le cadre du programme Greening Corporate Grounds, nous explorons des possibilités de restaurer l'habitat à leur usine de ciment de Mississauga, et ils ont entrepris de planter des arbres à proximité de leur édifice administratif. Dans un autre cas, nous partageons les coûts avec eux pour la restauration potentielle, c'est-à-dire l'éclairage naturel, du ruisseau Avonhead, un affluent du lac Ontario.

● (0905)

Le 22 mai dernier, nous étions très heureux que les députés Peter Van Loan et Stella Ambler annoncent le financement d'un projet d'envergure conjoint avec Holcim, soit un partenariat public-privé. Il s'agit d'un projet de restauration de l'habitat des oiseaux migrateurs le long du Lac Ontario. Credit Valley Conservation et Holcim Canada bénéficient d'une subvention fédérale de 104 000 \$, étalée sur trois ans, au titre du Programme d'intendance de l'habitat. Grâce à cette subvention et aux fonds de contrepartie de la part des bénéficiaires, on sera en mesure de créer quatre hectares d'haltes migratoires composées de forêts, d'arbustes et de prairies pour les

oiseaux migrateurs sur la propriété d'Holcim, le long de la rive à Mississauga. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'écologisation des terrains d'entreprise de CVC.

Je vais maintenant céder la parole à Terri LeRoux.

● (0910)

Mme Terri LeRoux (directrice générale, Credit Valley Conservation Foundation): Bonjour.

La fondation CVC travaille sans relâche pour recueillir des fonds à l'appui des projets et programmes de CVC qui sont d'une valeur inestimable. Sachez qu'amasser ces fonds n'est pas une mince tâche. Comme l'ont démontré de nombreuses études réalisées par Statistique Canada et Imagine Canada, il est extrêmement difficile de réunir des fonds pour financer des projets environnementaux.

Selon certaines études, bien que 98 % des Canadiens considèrent que notre environnement naturel est essentiel à notre existence et à notre bien-être, seulement 3 % de tous les dons de charité appuient les organismes de bienfaisance voués à la protection de l'environnement et seulement 1,3 % de tous les dons faits par l'entremise de CanadaHelps en 2014 étaient destinés à de tels organismes de bienfaisance.

Le rapport d'Imagine Canada sur les contributions des entreprises a révélé que, dans l'ensemble, les quatre types d'organismes de bienfaisance qui reçoivent le plus de contributions de la part du secteur privé sont les organismes de santé, les organismes offrant des services sociaux, les hôpitaux ainsi que les organisations sportives et récréatives. Les dons consacrés à la protection de l'environnement et à l'habitat des animaux occupent la dernière place.

La fondation CVC a constaté que les contributions philanthropiques des entreprises deviennent plus stratégiques et que celles-ci sont plus soucieuses d'obtenir des résultats qui correspondent à leurs objectifs en matière de responsabilité sociale. Les quatre principaux types d'investissements du secteur privé que reçoit la fondation CVC sont les subventions d'entreprise, les commandites, les dons en nature et l'appui des programmes de bénévolat.

Étant donné que la philanthropie d'entreprise peut prendre diverses formes, l'expérience de la fondation CVC, pour ce qui est de mobiliser des partenaires du secteur privé et de catalyser les investissements, s'est révélée fructueuse grâce à un continuum d'engagement.

Tout d'abord, nous avons nos commanditaires. Ce sont les entreprises qui financent nos événements spéciaux, c'est-à-dire R&M Construction, Sunshine Design & Construction, la Banque Scotia et Dufferin Aggregates. Ces entreprises jouent un rôle essentiel en assurant le succès de nos événements grâce à une entente de commercialisation qui leur offre un rendement défini sur leurs investissements.

Ensuite, nous avons nos sociétés donatrices. Ce sont des entreprises qui financent les programmes de CVC par l'entremise de subventions et de dons en espèces. Nos principaux donateurs à ce niveau sont notamment la Fondation RBC, la Fondation TD des amis de l'environnement et Brookfield Homes. Leur contribution à la fondation CVC ne date pas d'hier et démontre leur engagement à long terme envers l'atteinte de nos objectifs communs.

Enfin, nous avons notre programme de gardiens de la rivière Credit, qui reconnaît les sociétés et les entreprises qui ont pris un engagement pluriannuel de contribuer à la réalisation des objectifs de CVC. Il ne s'agit pas que d'argent; ce sont des entreprises qui s'impliquent et trouvent des façons d'améliorer les choses et d'amener les autres à réfléchir à ce que notre environnement naturel pourrait ressembler pour les générations futures. Enersource Corporation est le gardien fondateur. En plus de faire de généreuses contributions pluriannuelles aux programmes de CVC, cette société est également reconnue pour avoir donné des arbres afin de restaurer le couvert forestier après la tempête de verglas, pour avoir investi dans le fonds de dotation de la fondation CVC afin d'assurer des espaces verts sains et protégés pour les générations actuelles et futures, et pour avoir consacré des centaines d'heures de bénévolat afin d'aider CVC à planter des arbres, à construire l'habitat faunique, à réaliser des relevés de pêche et à éliminer les espèces envahissantes de nos zones de conservation.

UPS est un autre gardien de la rivière Credit qui démontre son engagement par de généreuses contributions dans les six chiffres et des activités bénévoles. Depuis 2011, 405 employés d'UPS ont aidé CVC à restaurer des espaces naturels et ont personnellement planté plus de 4 500 arbres.

Le succès de nos partenariats avec le secteur privé peut être attribuable au fait que nous comprenons que les contributions aux organismes de bienfaisance sont utilisées pour améliorer l'image et la réputation d'une entreprise aux yeux des consommateurs. Les entreprises savent qu'il est dans leur intérêt d'avoir des collectivités saines et qu'en appuyant ces organismes, elles contribuent directement à renforcer les collectivités. Enfin, de nombreuses entreprises reconnaissent que leur succès dépend de leur acceptation et de la valeur que les collectivités leur accorde. Leur soutien aux organismes locaux peut les aider à bâtir un capital social, une acceptabilité sociale et un appui parmi les citoyens et le gouvernement.

Même si les pratiques d'investissement communautaire des entreprises canadiennes sont assez diversifiées, d'après notre expérience, en général, elles ont tendance à être plus réactives que proactives. Plutôt que de solliciter les organismes qui correspondent à leurs intérêts stratégiques, les entreprises répondent davantage aux demandes des organismes communautaires. De plus, malgré l'étendue et l'importance des ressources gérées par les programmes d'investissements communautaires des entreprises, les niveaux de dotation pour ces programmes sont modestes et la plupart ne compte qu'un employé à temps plein ou moins.

● (0915)

À l'avenir, la fondation CVC veut élargir l'investissement du secteur privé et son engagement à l'égard des solutions environnementales dans les régions d'intérêt de la CVC et ses programmes essentiels. Nous souhaitons approfondir nos relations avec les entreprises qui nous soutiennent déjà et nouer de nouvelles relations mutuellement bénéfiques.

Je vais maintenant céder la parole à Mike pour d'autres observations et recommandations.

Le président: Vous avez légèrement dépassé le temps qui vous était alloué, mais je vais vous accorder une minute de plus, monsieur Puddister, pour conclure.

M. Mike Puddister: Merci.

Le gouvernement et le secteur privé sont nécessaires, mais insuffisants pour relever les plus grands défis environnementaux de notre société. Nous envisageons un secteur important de l'économie

qui mettra le pouvoir des entreprises au profit de la population. Ce secteur comprend des sociétés qui ont un but bien précis, et il procure des avantages à tous les intervenants et pas uniquement aux actionnaires. Un environnement qui nous protège, nous relie et nous nourrit nécessite que nous, les secteurs public et privé, comprenons que nous sommes interdépendants et responsables envers l'autre et les générations futures.

Nous estimons que le gouvernement du Canada a l'occasion d'aider les organismes de bienfaisance voués à la protection de l'environnement comme Credit Valley Conservation et la fondation Credit Valley Conservation à accroître l'investissement du secteur privé. À mesure que les entreprises font des dons plus stratégiques, qui correspondent davantage à leurs valeurs et qui leur procurent un certain avantage commercial, nous devons trouver de meilleures façons de faire valoir notre importance et notre cause.

Cela dit, nous comprenons que le secteur caritatif puisse être réticent et anxieux à l'idée d'établir des partenariats avec des intérêts privés. Toutefois, nous sommes d'avis que cet obstacle peut être réduit avec l'aide du gouvernement du Canada. Si vous me le permettez, j'aimerais vous faire deux recommandations: premièrement, promouvoir et faire ressortir la valeur des investissements privés dans les organismes de bienfaisance voués à la protection de l'environnement en exposant les réussites et les engagements des champions du secteur privé; et deuxièmement, créer des possibilités d'éducation ou de formation, étant donné que de nombreuses écoles de commerce n'ont pas encore élaboré un programme de formation exhaustif sur les contributions à la collectivité, et créer une valeur commune, puisqu'il y a peu de possibilités de formation pratique au Canada.

Nous vous remercions de nous avoir donné cette occasion de nous adresser au comité et nous remercions également le gouvernement du Canada d'investir dans les initiatives environnementales menées par Credit Valley Conservation.

Le président: Merci beaucoup.

Je regarde vos recommandations, et heureusement, le fait qu'on réalise cette étude contribuera à accroître la sensibilisation, comme le veut votre première recommandation.

M. Mike Puddister: Absolument.

Le président: Nous allons maintenant passer à la période de questions.

Je vais tout d'abord céder la parole à M. Woodworth, du Parti conservateur.

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous les témoins.

J'ai plusieurs questions, mais je vais commencer par aborder un sujet qui touche les gens de Credit Valley. Je suis très intéressé par l'initiative Partners in Project Green et cette idée de créer la plus importante zone d'entreprises écologiques tout en réduisant l'empreinte énergétique et aquatique. Ce n'est pas la première fois que j'en entends parler. En fait, dans ma région, nous avons « Sustainable Waterloo », qui travaille avec les sociétés dans ce même but. De plus, nous avons reçu un témoin un peu plus tôt cette semaine, Mike Morrice, de CoLab, qui fait la même chose.

J'aimerais savoir si la Credit Valley Conservation Authority a établi un partenariat avec un organisme provincial ou national qui réunit des gens ayant le même objectif de sensibiliser les membres du secteur privé à l'environnement? Connaissez-vous de tels organismes nationaux ou provinciaux?

M. Mike Puddister: Il y a le Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité, qui est présidé par Steve Hounsell, un ancien employé de l'Ontario Power Generation. C'est une organisation nationale qui amène les sociétés à réfléchir à leurs activités ainsi qu'à leur incidence sur la biodiversité. Évidemment, ils traitent de la protection de l'eau, de la conservation des habitats et d'autres questions connexes.

M. Stephen Woodworth: Merci.

Je recommanderais à M. Morrice et à quiconque fait ce genre de travail de communiquer avec le Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité, parce que j'estime que ces pratiques exemplaires doivent être mises en commun. J'apprécie votre travail à ce chapitre.

Je vais maintenant m'adresser à M. McLean. Vous nous avez parlé d'un certain nombre de programmes gouvernementaux qui fournissent les capitaux de démarrage nécessaires à la gestion d'enjeux environnementaux, des programmes que le gouvernement du Canada a approuvés. Vous avez notamment mentionné le Programme d'intendance de l'habitat, le Fonds autochtone pour les espèces en péril, le Plan de conservation des terres humides et le Plan national de conservation.

J'aimerais vous poser une question au sujet d'un programme dont vous n'avez pas parlé, c'est-à-dire le programme de financement communautaire Éco-action. J'imagine qu'il s'inscrit dans l'un des quatre programmes que vous avez mentionnés, alors si c'est le cas, j'aimerais bien le savoir. D'après ce que j'ai compris, le programme de financement communautaire Éco-action accorde des fonds uniquement aux groupes environnementaux et communautaires autochtones, et pas aux entreprises. Par conséquent, est-ce que cela a eu une incidence pour ce qui est d'intéresser ou d'encourager les entreprises à contribuer à ces programmes? Le cas échéant, dans quelle mesure les entreprises participent-elles aux programmes de financement communautaire Éco-action?

● (0920)

M. Robert McLean: Merci.

Le programme Éco-action fonctionne de la même manière que les autres programmes dont j'ai parlé, c'est-à-dire le Programme d'intendance de l'habitat et ainsi de suite. Les investissements ont un effet de levier. Par exemple, l'organisation non gouvernementale qui reçoit le financement est encouragée à chercher d'autres partenaires. Il y a de nombreux projets dans lesquels l'autre partenaire est une société.

Personnellement, je ne gère pas le programme Éco-action, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je n'en ai pas parlé. Nous pouvons financer des entreprises. Pour les programmes dont j'ai parlé, les seules organisations qui peuvent recevoir du financement, en fait, sont les organisations fédérales, mais après cela, quiconque peut recevoir du financement, même des particuliers.

M. Stephen Woodworth: D'accord.

Je suis désolé de vous avoir mis ainsi sur la sellette au sujet du programme de financement communautaire Éco-action, mais dans ce cas en particulier, où l'on finance des groupes environnementaux et communautaires, de même que des organisations autochtones, vous avez parlé d'effet de levier. Dans le cadre de ce programme environnemental, quelle est la proportion du financement qui doit provenir de partenaires autres que le gouvernement du Canada? Je crois que c'est 50 %, mais j'aimerais qu'on me le confirme.

M. Robert McLean: C'est exact. Pour les programmes que j'ai mentionnés, c'est 50 %, sauf pour le Fonds autochtone pour les espèces en péril. Cela s'explique par le fait que parfois des

organismes ou des collectivités autochtones n'ont pas les moyens de fournir ce type d'aide financière, alors le soutien financier est très important pour ce programme.

J'ai jeté un coup d'oeil à une liste de projets ÉcoAction qui m'a été remise et j'ai remarqué que parfois le bénéficiaire est en quelque sorte un organisme. Il y a le Manitoba Museum, par exemple, qui bénéficie de fonds provenant du projet Eau Bleue RBC — je ne sais pas si les membres en ont entendu parler — et qui reçoit également des fonds de Manitoba Hydro.

Il y a un projet en particulier en Colombie-Britannique, je crois. L'organisme bénéficiaire est la West Broadway Development Corporation. Il reçoit des fonds de la Fondation TD des amis de l'environnement. La West Broadway Development Corporation a fourni moins de 50 % du financement. C'est donc dire que plus de 50 % des fonds proviennent de la Fondation TD des amis de l'environnement.

M. Stephen Woodworth: Vous avez notamment mentionné le Plan national de conservation parce qu'il verse des fonds aux Éco Héros. Pouvez-vous me dire quel budget est réservé pour financer des organismes comme les Éco Héros? Quel est le budget total que le gouvernement attribue au Plan national de conservation pour qu'il finance ce type d'organismes?

M. Robert McLean: L'accord de contribution pour les Éco Héros prévoit un financement de 3 millions de dollars...

M. Stephen Woodworth: Non, pardonnez-moi; je ne voulais pas dire pour les Éco Héros en particulier, mais plutôt pour l'ensemble des organismes. Je présume que les Éco Héros n'est pas le seul organisme financé par le Plan national de conservation. Je veux savoir quelle somme au total le Plan national de conservation a versé à ces organismes.

M. Robert McLean: Pardonnez-moi, j'avais mal compris la question.

Le Plan national de conservation dispose d'un budget de 252 millions de dollars pour cinq ans, dont 100 millions de dollars sont allés au Programme de conservation des zones naturelles. Le principal bénéficiaire est l'organisme Conservation de la nature Canada, qui a aussi établi un partenariat avec d'autres organisations non gouvernementales et qui bénéficie également de dons de terres de la part d'entreprises canadiennes.

Il y a aussi une somme de 50 millions de dollars pour le Fonds national de conservation des milieux humides. En outre, le financement destiné au Programme d'intendance de l'habitat et au Fonds autochtone pour les espèces en péril a été augmenté de 50 millions de dollars sur cinq ans. Il s'agit là des trois principaux programmes.

Un quatrième volet important du Plan national de conservation est la conservation marine et côtière, dans laquelle 37 millions de dollars seront investis sur cinq ans.

● (0925)

Le président: D'accord, c'est très bien.

Je vous remercie, monsieur Woodworth. Je vais devoir donner la parole à quelqu'un d'autre.

Madame Leslie, allez-y.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins. Tout cela est très instructif.

Monsieur Puddister, lorsque vous avez mentionné vos recommandations, j'essayais frénétiquement de toutes les prendre en note, mais je n'ai pas réussi. Pourriez-vous rapidement les répéter? Avez-vous recommandé notamment que le gouvernement joue un rôle pour amener les sociétés à faire des contributions?

M. Mike Puddister: Oui, j'ai dit en premier lieu que le gouvernement fédéral pourrait sans doute promouvoir l'établissement d'un certain nombre de partenariats fructueux. Nous avons d'ailleurs entendu parler de certains partenariats ce matin. Le travail qu'effectue le comité est exemplaire, mais nous devons élaborer du matériel d'information pour faire savoir aux ONG et aux entreprises qu'il peut exister un véritable partenariat très efficace entre le secteur à but non lucratif et le secteur des entreprises.

En deuxième lieu, j'ai dit que les écoles de commerce ont tendance à se concentrer sur les résultats financiers plutôt que sur l'idée d'ajouter de la valeur au sein de la collectivité, alors peut-être qu'il est possible d'influencer leur programme de sorte que les chefs d'entreprises de demain aient une perspective plus large des possibilités qui existent et des relations qu'ils pourraient entretenir avec le secteur à but non lucratif pour favoriser une saine gestion de l'environnement.

Mme Megan Leslie: Je vous remercie. J'avais complètement manqué celle-là. Quand des recommandations sont formulées, il faut que les membres du comité les comprennent bien.

Madame Barocas, j'ai trouvé intéressant que vous ayez également formulé des recommandations liées au rôle du gouvernement fédéral. Vous avez parlé de faciliter la participation du secteur privé, à l'instar de M. Puddister, mais vous avez parlé aussi du rôle de la réglementation. Pouvez-vous en dire un peu plus long à ce sujet? Je n'étais pas certaine de ce que vous vouliez dire à cet égard.

Mme Tovah Barocas: Ce que je voulais dire, c'est que le gouvernement est responsable de la réglementation et que les entreprises, ou le secteur privé, seraient davantage encouragées à établir des partenariats avec des ONGE, comme on vient de le dire, si les organismes de réglementation faisaient davantage valoir l'importance de ces partenariats. Les entreprises verraient mieux les avantages de ces partenariats.

Mme Megan Leslie: Je comprends tout à fait.

Je vous remercie tous les deux. Il s'agit là d'excellentes recommandations.

Madame LeRoux, vous avez passablement parlé de certains des avantages, mais aussi de certaines des difficultés, que comporte la collaboration avec les entreprises, avec le secteur privé. Vous avez expliqué que certaines organisations établissent des ententes en matière de marketing qui précisent qu'en échange de leurs services leur logo doit être utilisé. J'ai trouvé intéressant que vous ayez souligné qu'elles ont une approche davantage réactive que proactive. Elles vont répondre à des demandes, mais elles ne se demandent pas à quelle initiative elles pourraient bien participer.

Je peux seulement m'imaginer l'ampleur des efforts que vous devez fournir pour constamment faire ces demandes, demander des fonds, demander des subventions. Comment votre organisme gère-t-il tout cela exactement?

Mme Terri LeRoux: Nous faisons de notre mieux. Vous avez raison, cela représente un travail énorme. Nous avons constaté que ce qui fonctionne très bien, c'est cultiver des relations avec des employés sur le terrain. Nous avons constaté que la mobilisation des employés pour influencer les dirigeants contribue à favoriser des investissements dans nos projets et nos programmes. Enersource et

UPS sont deux excellents exemples. Tout est parti des relations qu'entretenaient des membres du personnel de CVC avec des employés de ces deux sociétés.

Mme Megan Leslie: Il est intéressant que vous parliez de la mobilisation par l'entremise des employés et de l'établissement de ces relations.

Lorsque vous avez parlé de la participation des employés, vous avez donné comme exemple des entreprises dont les employés veulent se retrousser les manches et planter des arbres. L'autre jour, dans le cadre de notre étude, nous avons reçu des représentants d'un autre organisme que j'ai interrogés au sujet de l'équilibre qu'il est difficile à atteindre en ce qui concerne la participation des employés d'une entreprise. On veut les laisser se salir les mains et planter des arbres, mais, en même temps, ils ne sont souvent pas les plus efficaces pour accomplir cette tâche. Les gens qui travaillent au sein de votre organisme ont probablement beaucoup plus d'expertise en la matière.

Comment parvenir à faire participer les entreprises tout en atteignant en même temps vos objectifs et en ne créant pas davantage de travail pour votre organisme?

● (0930)

Mme Terri LeRoux: Credit Valley Conservation a un vaste programme d'engagement bénévole. Des gens peuvent donc participer à des dizaines d'activités par année liées à des projets qui doivent être réalisés. C'est le principal élément. Nous engageons des bénévoles qui proviennent d'entreprises et de la collectivité. Ces bénévoles sont formés par du personnel très compétent et ils sont supervisés afin que les résultats soient atteints. L'avantage est que cela permet de cultiver ces relations et d'amener ces gens à devenir des ambassadeurs ou des militants ou idéalement des donateurs qui appuieront nos causes.

Mme Megan Leslie: Il est logique que vous jetiez les bases d'une collaboration en travaillant avec ces personnes, en leur laissant mettre la main à la pâte l'espace d'une journée et planter des arbres.

Mme Terri LeRoux: C'est vrai.

Mme Megan Leslie: Madame Barocas, pouvez-vous nous parler un peu de l'expérience des Éco Héros avec les organismes qui veulent participer? Comment les amenez-vous à participer? Est-ce vous qui faites toujours les demandes? Avez-vous l'impression que les entreprises ont une approche réactive plutôt que proactive?

Mme Tovah Barocas: Tout à fait. Le service qui s'occupe de recueillir des fonds est très bien rodé; il s'adresse régulièrement à des entreprises. Nous avons trouvé très utile d'obtenir du financement initial pour prendre de l'expansion dans une nouvelle région géographique. Les fonds provenaient du gouvernement fédéral, dans un premier temps de FedDev Ontario et ensuite du Plan national de conservation. Supposons que vous vous adressez à une entreprise qui ne vous a jamais vu sur le terrain à Edmonton. Même si votre objectif est de mettre en oeuvre votre programme à Edmonton, cette entreprise ne veut pas être la première à y investir. Nous avons réussi à obtenir du soutien de la part du gouvernement fédéral pour mettre notre programme en place dans une nouvelle collectivité. Par la suite, les années suivantes, nous avons presque toujours réussi à obtenir des fonds auprès d'entreprises locales qui veulent que le programme soit maintenu.

Comme le représentant de la Credit Valley Conservation Authority l'a mentionné, une fois que les employés constatent la valeur du programme, il devient très difficile pour l'entreprise de cesser sa participation. Si nous allons à l'école de l'enfant d'un employé pour présenter des animaux sauvages et que cela incite cet employé à devenir membre des Éco Héros, alors l'employé militera en notre faveur. Tout cela est très profitable pour nous sur le plan financier pour l'avenir.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

J'ai oublié de mentionner aux membres que la direction des comités nous a demandé de pouvoir prendre des photos officielles du comité pendant une séance. Nous avons ici un photographe qui prendra quelques photos au cours des cinq à dix prochaines minutes pendant que nous travaillerons. Je vous le mentionne pour que vous sachiez ce qui se passe.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Il fallait que cela tombe le jour où je ne porte pas de cravate.

Des voix: Oh, oh!

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Nous attendions que ce soit cette journée-là.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Cela étant dit, nous allons maintenant passer à Mme Ambler. Vous avez sept minutes.

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous remercie tous d'être ici aujourd'hui, et je remercie spécialement Mike et Terri de s'adresser à nous et de faire connaître à notre merveilleux comité toutes les grandes réalisations de la Credit Valley. J'étais au courant et je suis ravie que mes collègues et d'autres Canadiens le sachent également. Je vous remercie de prendre le temps de comparaître devant nous.

J'aimerais vous poser quelques questions, particulièrement en ce qui concerne la pollution de l'eau.

Mike, je sais que votre domaine d'expertise est la transformation de l'eau. Que fait CVC...? Vous avez parlé du développement écologique et de la réduction de la pollution de l'eau. Pouvez-vous nous dire de quelle manière des sociétés comme Imax, Teck Resources et RBC aident CVC à accomplir son travail dans les domaines de la transformation de l'eau et de la pollution de l'eau?

• (0935)

M. Mike Puddister: Je vous remercie, madame Ambler.

Comme vous le savez, Imax est un chef de file en matière d'innovation. C'est d'ailleurs chez Imax que nous avons lancé notre programme d'écologisation des entreprises. Cette société est notre partenaire depuis les débuts. Notre personnel, qui travaille avec des employés d'Imax, s'est rendu compte que la société prévoyait refaire son terrain de stationnement. Comme vous le savez, les surfaces imperméables des stationnements constituent une source importante de pollution et d'inondation également.

Nous avons donc discuté avec Imax. Nos ingénieurs ont rencontré ses techniciens. Nous avons discuté de certaines solutions novatrices qui pourraient être adoptées. Une gamme de technologies écologiques ont été intégrées dans la conception. Imax nous a permis également de suivre l'évolution des travaux pour que nous puissions apprendre de cette expérience. Comme vous pouvez le constater, cette entreprise appuie largement la recherche scientifique. Elle est devenue un site de démonstration très utile et important. Elle mène la charge et montre à d'autres sociétés et à d'autres partenaires

potentiels les possibilités qu'offrent certaines des nouvelles technologies pour réduire les répercussions sur la qualité de l'eau et réduire les inondations.

Teck est un partenaire que nous avons depuis longtemps, dont les installations sont situées au même endroit que celles d'Imax, à savoir le Sheridan Research Park, situé au sud de Mississauga et juste au nord de l'autoroute QEW. Cette entreprise a examiné la possibilité de réaliser des aménagements paysagers respectueux de l'environnement en réduisant l'utilisation de produits chimiques et en créant des habitats naturels viables. Elle a été parmi les premières à adopter cette approche et elle était disposée à ce que son site soit utilisé comme site de démonstration pour que nous puissions montrer à d'autres que ces idées peuvent réellement fonctionner.

Un des principaux bureaux de RBC se trouve à l'intersection du chemin Mississauga et de la 401. Je suis certain qu'un bon nombre d'entre vous connaissent bien les hautes tours qui se trouvent là. Il y a différents problèmes à régler. Les inondations constituent un de ces problèmes. C'est devenu un danger. Cette institution a établi un partenariat avec nous par l'entremise de Partners in Project Green en vue de créer un autre site de démonstration. Elle procédera à la réfection d'une partie de son terrain de stationnement. Elle utilisera un pavé perméable pour que l'eau pénètre dans le sol au lieu de former des flaques et causer des inondations. Cela permettra la reconstitution des eaux souterraines et éliminera le danger qui existe. RBC participera également à un projet de naturalisation de l'habitat du côté de la propriété qui donne sur la 401.

Il y a donc différentes initiatives qui sont profitables pour l'environnement.

Mme Stella Ambler: Savez-vous quelles sommes ces entreprises investissent? Pouvez-vous me donner une idée?

M. Mike Puddister: Je ne connais pas les chiffres exacts. Le projet Imax représente une somme qui se situe dans les centaines de milliers de dollars. C'est une initiative de grande envergure qui nécessite un investissement important. Pour ce qui est de Teck Industries, j'ignore aussi le chiffre. Quant à RBC, le projet pilote actuel représente une somme d'environ 90 000 \$.

Mme Stella Ambler: Je vous remercie.

Pour ce qui est de la qualité de l'eau et de la pollution de l'eau, je peux dire que j'ai participé à quelques activités organisées par CVC, notamment le nettoyage des berges du lac Ontario, et je sais que de nombreux bénévoles y participent. Je me demande si ces bénévoles, ou si la majorité de ces bénévoles, proviennent du secteur privé, d'entreprises qui sont partenaires avec vous. Est-ce que la majorité de vos bénévoles viennent de ce milieu?

M. Mike Puddister: Un nombre considérable de nos bénévoles viennent effectivement du secteur des entreprises. Près des berges de la rivière Mississauga se trouvent les installations d'Holcim, dont j'ai parlé tout à l'heure. Les employés de cette entreprise participent à divers projets liés à la gestion de l'environnement. Suncor possède également de grandes installations tout près des berges, pas très loin de celles d'Holcim, et ses employés participent également à de tels projets. À l'autre extrémité du spectre, il y a des petites entreprises privées comme Michael's salon, à Clarkson, dont les employés contribuent activement à recueillir des fonds pour Rattray Marsh, par exemple.

Nous travaillons avec toutes sortes d'entreprises pour essayer de mobiliser davantage le public et les sociétés.

• (0940)

Mme Stella Ambler: En fait, j'étais chez Michael's lorsque cette entreprise a fait la promotion de son initiative de plantation d'arbres, alors je sais qu'elle est très active dans ce domaine.

Terri, pouvez-vous revenir un peu sur le fait que les partenariats d'organismes environnementaux avec des entreprises soient une source d'anxiété? D'où vient cette anxiété et comment peut-on y remédier?

Mme Terri LeRoux: Je crois qu'il y a une certaine anxiété au sein du secteur des ONGE relativement aux partenariats avec des entreprises. Je pense que les ONGE sont un peu réticentes et craignent l'écoblanchiment, si je puis dire. Elles craignent que les objectifs communs ne le soient pas vraiment et que l'entreprise cherche à rehausser son image de marque.

Mme Stella Ambler: Qu'est ce que l'écoblanchiment? Pardonnez-moi, mais pouvez-vous nous expliquer ce que vous voulez dire quand vous dites qu'elles craignent l'écoblanchiment?

Mme Terri LeRoux: L'écoblanchiment est essentiellement un terme utilisé dans le secteur des ONGE. Les sociétés craignent d'être perçues par le public comme étant responsables en partie de la dégradation de l'environnement ou que le public considère qu'elles ne font pas leur part. C'est pourquoi elles vont établir un partenariat avec une ONGE pour améliorer leur réputation sans toutefois s'engager véritablement à changer leurs pratiques ou sans être ouvertes à l'idée de véritablement contribuer à protéger l'environnement.

De notre côté, nous veillons à ce que tous nos partenariats soient mutuellement profitables. Mike a parlé des bénévoles, et je peux vous dire que nous les faisons participer à tous les niveaux. Nous voulons que les employés enfilent des bottes et se salissent les mains, car ce sont eux qui s'adressent aux dirigeants.

Mme Stella Ambler: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci.

La parole est maintenant à M. McKay pour sept minutes.

L'hon. John McKay: J'aimerais poursuivre dans la même veine. C'est justement à cela que je pensais durant votre exposé, car la relation entre l'ONGE, le gouvernement et l'entreprise est parfois un peu problématique.

Permettez-moi de m'adresser d'abord à Mme Barocas des Éco Héros. Une de vos sociétés commanditaires est l'entreprise Teck. J'ai visité les installations de Teck dans le sud de la Colombie-Britannique il y a environ deux ans, et je les ai trouvées très impressionnantes. Essentiellement, les employés coupent une partie de la montagne, effectuent un processus de transformation puis ils chargent le charbon dans des wagons. Le charbon est ensuite expédié en Chine. Cependant, peu importe la façon de voir les choses, il s'agit d'activités qui ont une incidence sur l'environnement.

Alors permettez-moi d'aborder la question de la façon dont vous choisissez un commanditaire. Est-ce que les Éco Héros se sentent à l'aise d'avoir des liens avec Teck — ou Imperial Oil, que vous avez aussi mentionnée — étant donné les principales activités de cette entreprise? Je vous pose cette question car je pense qu'à certains égards vous avez dû réfléchir à cet aspect avant de prendre une décision, et j'aimerais savoir quelle a été votre réflexion.

Mme Tovah Barocas: C'est une excellente question. Nous avons passé passablement de temps à discuter de cela.

En raison de la mission des Éco Héros, qui vise à mobiliser les enfants et les familles sur des enjeux environnementaux et à les aider

à s'engager activement, nous estimons qu'il ne serait pas approprié de faire participer des enfants à des activités militantes. Ils n'ont vraiment pas l'âge pour se former leur propre opinion. Ils se fient aux Éco Héros, à leurs professeurs et à leurs parents pour les guider. C'est pourquoi nous avons établi des politiques strictes qui stipulent que les entreprises, les personnes ou les gouvernements avec qui nous avons un partenariat n'ont pas directement voix au chapitre en ce qui concerne le message que nous transmettons à nos membres.

Nous leur présentons des faits objectifs et prouvés scientifiquement à propos des divers enjeux environnementaux, que ce soit le changement climatique, l'utilisation de pesticides ou la déforestation, mais nous ne les faisons pas participer à des activités militantes. C'est pourquoi nous sommes en mesure d'accepter des dons et des fonds qui proviennent de diverses sources.

Comme Terri l'a dit, tant que la relation est mutuellement profitable et que l'organisation nous fournit le financement dont nous avons tant besoin pour nos programmes et qu'elle croit dans nos programmes, nous sommes habituellement à l'aise avec cette relation.

• (0945)

L'hon. John McKay: Je vais poser la même question à Mme LeRoux, qui y a manifestement réfléchi. C'est une source d'anxiété, si je peux m'exprimer ainsi. À première vue, certaines activités des commanditaires semblent aller à l'encontre d'une bonne gestion de l'environnement. Comment composez-vous avec ces contradictions?

Mme Terri LeRoux: Je ne vous ferai pas croire que c'est simple. Très concrètement, nous appliquons une politique fort sérieuse en matière d'acceptation de cadeaux, qui est approuvée par le conseil d'administration et revue deux fois par année. Elle est mise à la disposition du public, et elle est vraiment transparente. Elle décrit par exemple qui peut nous offrir un cadeau, et les situations où nous ne devons pas les accepter.

Suivant une des conditions, dans le cas d'un don de plus de 100 000 \$, qui a une incidence réelle ou perçue, le conseil d'administration examine la question lors d'une réunion et discute très sagement des répercussions sur les plans de la perception et de l'éthique. Le conseil évalue vraiment comment nous allons réaliser nos objectifs, obtenir des résultats sur le plan environnemental et aider Credit Valley Conservation, ou CVC, à atteindre ses buts tout en gérant la réaction possible du public à un partenaire commercial.

L'hon. John McKay: J'ai eu une discussion intéressante avec le dirigeant d'une grande organisation non gouvernementale, ou ONG, que vous connaissez tous. L'ONG a établi une relation — à l'étranger —, et le dirigeant croit avoir perdu des donateurs en raison de sa relation avec la société en question. Au sein du bassin de donateurs, certains ont estimé que si l'ONG allait recevoir de l'argent de la société en question, elle n'avait besoin ni de leur argent ni de leur temps. Avez-vous déjà vécu cela?

Mme Terri LeRoux: Oui.

L'hon. John McKay: C'est intéressant.

Mme Terri LeRoux: C'est une véritable composante du processus de collecte de fonds dans le domaine environnemental.

Mme Tovah Barocas: J'aimerais compléter ma réponse. Une organisation non gouvernementale de l'environnement, ou ONGE, doit être sérieuse et discuter longuement avec son conseil d'administration et son équipe de direction pour déterminer sa position à ce chapitre. Chez Éco Héros, nous croyons fermement que de nombreux problèmes environnementaux au Canada ne pourront pas être résolus si nous nous mettons à dos des secteurs entiers, et qu'une collaboration est nécessaire. Nous ne ferons pas nécessairement avancer notre cause non plus en donnant l'impression aux secteurs énergétique ou minier qu'ils sont en guerre contre les ONGE. Il est donc très important de favoriser cette collaboration sans aller trop loin et sans renier ses valeurs.

Le président: Monsieur Bevington, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Dennis Bevington (Territoires du Nord-Ouest, NPD): Je remercie les témoins. C'est fort intéressant.

Dans le même ordre d'idée, vos conseils d'administration ont-ils déjà refusé des contributions supérieures à 100 000 \$?

Mme Terri LeRoux: J'y réfléchis. Le conseil d'administration a bel et bien refusé des cadeaux de moindre valeur, qui étaient plutôt des ententes de commandite où les sociétés réclamaient une promotion intensive qui ne corroborait pas nécessairement avec les efforts marketing ou l'entente de commandite. Mais en ce qui a trait aux cadeaux de plus de 100 000 \$, nous n'avons heureusement eu aucun dilemme éthique de la sorte.

● (0950)

M. Dennis Bevington: Bien.

Est-ce arrivé chez Éco Héros?

Mme Tovah Barocas: Nous n'avons jamais eu à refuser un don, mais avons déjà dû renégocier certaines modalités et attentes de la société à l'égard d'Éco Héros. Nous avons dû lui dire que nous ne pouvions pas faire telle ou telle chose, mais que si la société était prête à revoir ses attentes, nous pouvions aller de l'avant avec le partenariat.

M. Dennis Bevington: Avez-vous une série de normes éthiques, que vous remettez aux entreprises en même temps que votre demande de dons?

Mme Tovah Barocas: Non.

Tout comme la fondation CVC, nous avons une politique régissant l'acceptation de cadeaux. Ce n'est qu'un document interne dont le conseil d'administration et le comité consultatif se servent pour évaluer les partenariats éventuels, mais nous ne remettons aucune règle du genre à nos partenaires.

Mme Terri LeRoux: Nous avons bel et bien un code d'éthique, qui est publié sur notre site Web. Nous respectons également les normes de l'Association of Fundraising Professionals. J'adhère personnellement à son code d'éthique, et notre organisation aussi.

M. Dennis Bevington: À l'heure actuelle, le plus grand problème ayant trait aux sociétés d'exploitation des ressources est l'approbation sociale. Ces dernières années, ce facteur est devenu ce qu'il est aujourd'hui, et il continuera certainement de gagner en importance. Vos organisations en sont-elles très conscientes?

Prenons l'exemple des Éco Héros de Cold Lake, où la population s'oppose fortement aux projets de développement potentiels, et où les entreprises ont absolument besoin de l'approbation sociale. Lorsque vous travaillez dans une région semblable et avec les écoles sur place, avez-vous l'impression d'éviter de compromettre la dimension d'approbation sociale de la relation?

Mme Tovah Barocas: Nous avons eu la chance de recevoir une réponse très positive des écoles, des parents et de nos membres. Je pense que c'est attribuable à l'importance que nous accordons à la question, et au temps que nous consacrons à nous assurer que chaque message transmis à nos concitoyens et aux enfants membres repose sur des données scientifiques.

Il est déjà arrivé qu'une société du secteur énergétique appuie notre programme, et que le programme scolaire de l'année porte principalement sur le changement climatique et sur l'importance de réduire notre empreinte sur la planète. Je pense que c'est pour cette raison que la population a l'impression de pouvoir se fier à nos programmes. Nous avons donc eu la chance de ne pas nous heurter à bien des résistances.

À vrai dire, il est déjà arrivé à quelques occasions qu'un parent nous appelle et nous dise être déçu que nous ayons noué un partenariat avec une société donnée, puisque celle-ci souhaite exploiter des ressources très près de chez eux et que le parent s'y oppose. Lorsque nous leur expliquons notre raisonnement, ils finissent habituellement par voir les choses autrement et par accepter la situation. Nous avons eu beaucoup de chance.

M. Dennis Bevington: J'ai une dernière question.

Puisque vous êtes des organismes de bienfaisance, toutes les contributions des sociétés sont-elles considérées comme des dons de bienfaisance?

Mme Tovah Barocas: Dans notre cas, oui. Nous n'avons pas vraiment de programme de commandite étant donné que la reconnaissance que nous offrons ne suffit pas à justifier une commandite. Il s'agit plus d'investissement communautaire ou de philanthropie d'entreprise que de commandite marketing.

Mme Terri LeRoux: Quant à nous, la réponse est non puisque nous faisons les deux. D'une part, nous recevons des subventions ou dons des sociétés, qui sont des dons de bienfaisance puisque la participation est volontaire et ne suscite aucune attente en matière de rendement ou d'avantage. D'autre part, nous avons aussi des commandites et des arrangements commerciaux associés à une cause, qui ne sont pas des dons de bienfaisance.

Le président: Merci.

Monsieur Bevington, je vous remercie.

Monsieur Sopuck, la parole est à vous.

● (0955)

M. Robert Sopuck: Merci.

J'aimerais faire suite aux questions de M. McKay, qui laissait entendre que la société minière en question a tout bonnement rasé le sommet de la montagne de son propre chef.

J'espère qu'Éco Héros et CVC comprennent que dans toute activité d'exploitation des ressources naturelles, personne ne peut déplacer le moindre caillou à moins d'avoir un permis environnemental et de respecter des modalités strictes. Ces permis sont octroyés par les gouvernements dûment élus. Forcément, lorsqu'une société obtient un permis environnemental après avoir respecté le processus d'évaluation environnementale, elle est considérée comme ayant des pratiques éthiques. Rassurez-vous: lorsqu'une société est en activité, elle détient un permis environnemental, comme je l'ai dit, et je pense que vous ne devriez avoir aucune inquiétude à ce chapitre.

Pour ce qui est de Credit Valley Conservation, j'imagine qu'il y a pas mal de terres agricoles privées dans le bassin hydrographique, n'est-ce pas?

M. Mike Puddister: Oui, c'est exact. Environ le tiers du bassin hydrographique est utilisé à des fins agricoles.

M. Robert Sopuck: Puisque je représente une très vaste circonscription agricole riche en ressources naturelles, je m'intéresse énormément au rapport entre les terres agricoles de propriété privée, les collectivités agricoles et la conservation des ressources publiques.

Comment la fondation Credit Valley s'y prend-elle pour encourager les propriétaires agricoles privés à assurer la conservation des terres privées?

M. Mike Puddister: Je dois dire que l'élément le plus important est la confiance. Il faut établir des relations. Nous avons vraiment consacré beaucoup de temps et d'efforts afin que le milieu agricole sache qui nous sommes et ce que nous voulons lui offrir. Nous avons la chance d'obtenir des fonds de la région de Peel pour notre programme de qualité de l'eau en milieu rural. La personne à la tête du programme vient d'ailleurs du milieu agricole. Elle construit les ponts et collabore directement avec les exploitants afin de leur offrir de nouvelles possibilités relativement à l'intendance de l'eau et des terres. Nous regroupons également d'autres intérêts en ce qui a trait aux espèces en péril, et créons un mécanisme fondé sur le marché pour offrir un habitat à la sturnelle et au goglu des prés, des oiseaux nicheurs importants. Nous avons créé un programme certifié de coupe de foin favorable aux oiseaux qui nous permet de regrouper les agriculteurs, les exploitants et les acheteurs de foin coupé tardivement — les opérateurs de chargeur et l'industrie équine —, et tout le monde y gagne.

Je pense qu'il faut tenir compte du fait que ces exploitants dirigent une entreprise et souhaitent le faire de manière durable, de sorte qu'ils ont une vision à long terme des terres et de l'eau qu'ils utilisent. Nous devons leur fournir des outils, des mécanismes et un soutien pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités dans ce secteur très difficile.

M. Robert Sopuck: Je suis très étonné que vous offriez des incitatifs pour la coupe de foin tardive, car nous avons connu la même situation dans les Prairies en ce qui a trait à la sauvagine et à cette pratique. Je sais par exemple que Canards Illimités encourage la coupe de foin tardive. Je suis donc étonné que vous puissiez convaincre les agriculteurs de procéder ainsi compte tenu de la qualité inférieure du foin coupé tardivement.

J'aimerais prendre un instant pour m'adresser à M. McLean.

Monsieur, vous évoluez dans le domaine de la conservation depuis des dizaines d'années. Pourriez-vous nous parler du partenariat entre les secteurs public et privé qui a donné lieu au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, le plus important programme de conservation au monde? Pourriez-vous nous dire un mot là-dessus, monsieur McLean?

M. Robert McLean: Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine dont M. Sopuck parle a été lancé en 1986. À ce jour au Canada, nous y avons investi quelque 2 milliards de dollars — le « nous » représente le partenariat. Nous avons protégé environ 8 millions d'hectares d'habitat humide et sec, avons amélioré quelque 1,4 million d'hectares d'habitat et avons exercé une influence sur les agriculteurs exploitant 46,4 millions d'hectares d'habitat de plus — le chiffre est renversant.

Je pense que la réussite du programme est attribuable à la participation de tous les intervenants déterminants en matière de

conservation, et non pas des organismes gouvernementaux seulement, disons. Nous avons collaboré avec le U.S. Fish and Wildlife Service, le Service canadien de la faune et les ministères provinciaux, mais aussi avec Canards Illimités et la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba. Sur le terrain, ces organisations collaborent avec l'industrie; elles travaillent aussi auprès des organismes de conservation communautaires, mais l'industrie joue un rôle important. En ce qui a trait à la sauvagine, le milieu agricole est absolument essentiel, comme vous venez de le mentionner. Aussi, la collaboration avec les producteurs agricoles comme les cultivateurs et les éleveurs repose sur la confiance dont M. Puddister vient de parler, sur l'établissement d'une relation à long terme et sur la conclusion d'ententes à long terme. Mais c'est grâce au partenariat entre le secteur public, le secteur privé et les ONG que le programme est une réussite.

• (1000)

Le président: Bien, merci.

Monsieur Sopuck, je vous remercie.

Monsieur Choquette, allez-y s'il vous plaît.

[Français]

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir à M. McLean.

Dans mon comté de Drummond, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, le CRECQ, a reçu des sommes du Programme d'intendance de l'habitat pour deux espèces en péril, la salamandre pourpre et la tortue des bois.

Depuis quelques années déjà, on observe de gros problèmes en ce qui concerne la Loi sur les espèces en péril. Le gouvernement a dû se présenter en cour pour le tétras des armoises et pour l'épaulard en Colombie-Britannique. Présentement, il est aussi devant la cour pour la rainette faux-grillon au Québec. Ce problème est très grave, d'où l'importance du Programme d'intendance de l'habitat, dont nous avons bénéficié à certains moments à Drummondville et dans le Centre-du-Québec.

Présentement, le Programme d'intendance de l'habitat est-il un programme annuel? Les gens peuvent-ils présenter un projet pour trois ans, ou quelque chose comme cela?

Je pense qu'il faut que ce soit renouvelé chaque année. Est-ce exact?

[Traduction]

M. Robert McLean: Je vous remercie de votre question.

Nous avons bel et bien des ententes de plus d'un an. En fait, le projet concernant Holcim dont il a été question plus tôt est une entente de trois ans. Nous sommes limités par la nature du financement que nous avons approuvé dans le cadre du Plan de conservation national, auquel il reste quatre années. Nous pourrions donc aujourd'hui conclure une entente de quatre ans.

[Français]

M. François Choquette: Si je comprends bien, un projet financé par le Programme d'intendance de l'habitat peut être subventionné pour trois ans. Est-ce exact?

Je pense que, d'habitude, c'est un an à la fois. Il faut obtenir un renouvellement pour une deuxième année, et ainsi de suite.

[Traduction]

M. Robert McLean: Nous avons des projets annuels. Si le bénéficiaire souhaite recevoir des fonds pour une deuxième année, c'est tout à fait possible. De même, le promoteur du projet peut bel et bien demander un financement pluriannuel.

[Français]

M. François Choquette: D'accord.

J'ai vu sur le site Web d'Environnement Canada qu'il y avait eu une modification en 2014-2015. Je parle toujours du Programme d'intendance de l'habitat. C'est celui auquel on a eu recours dans Drummond. Mes concitoyens sont vraiment préoccupés, entre autres par la situation de la tortue des bois, qui est une espèce en voie de disparition.

On peut donc lire ceci:

À partir de 2014-2015, le Volet de la prévention ciblera les mêmes résultats que le Volet des espèces en péril, mais mettra l'accent sur des espèces d'intérêt autres que celles qui sont inscrites à l'annexe 1 de la LEP.

Il y a donc eu un changement dans le volet de la prévention. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il y a eu ce changement à partir de 2014-2015?

[Traduction]

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Nous sommes censés parler de partenariats entre le public et le privé dans le cadre de l'étude. Nous ne devrions vraiment pas discuter de ce sujet. Je doute qu'il y ait un rapport avec notre étude.

Le président: Monsieur Choquette, pourriez-vous expliquer le lien avec le sujet à l'étude?

[Français]

M. François Choquette: Comme chacun le sait, le Programme d'intendance de l'habitat est un programme partagé à parts égales. Ainsi, 1 \$ du Programme d'intendance de l'habitat doit être jumelé à 1 \$ de fonds privés ou provenant des organismes. L'étude que nous faisons présentement porte exactement là-dessus.

M. McLean a parlé de ce programme au début de son allocution. Je ne fais que lui poser des questions, parce que la communauté de mon comté de Drummond participe au Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, et il y a eu des changements. En quoi ces changements sont-ils importants? Vont-ils aider les compagnies, les entreprises et les organismes de Drummond à recourir à ce programme?

Je reviens donc à ma question: qu'est-ce qui explique les modifications au Programme d'intendance de l'habitat à partir de 2014-2015?

•(1005)

[Traduction]

M. Robert McLean: Je vous remercie encore une fois de votre question.

Je vais devoir révérifier les faits exacts concernant la tortue des bois au cas où les choses auraient changé, mais je peux formuler une observation générale sur les espèces prioritaires en matière de financement.

La création du Programme d'intendance de l'habitat remonte déjà à l'année 2000, et nous voulions évidemment cibler en priorité les espèces figurant à la Loi sur les espèces en péril. Dans ce contexte, nous ciblons les espèces en voie de disparition et menacées dont la situation est particulièrement préoccupante. Lorsque nous évaluons

des propositions de projet, les résultats sont bas puisque nous voulons garder un oeil sur les espèces prioritaires.

Le Programme d'intendance de l'habitat existe depuis 2000. La première année, son budget était de 5 millions de dollars, et ses dépenses de fonctionnement étaient d'environ 12 millions de dollars par année jusqu'à l'arrivée du Plan de conservation national, qui a affecté des fonds supplémentaires au programme.

Une autre caractéristique ou politique du programme a été modifiée de façon à permettre le financement de projets ciblant des espèces qui ne figurent pas à la Loi sur les espèces en péril. Nous pouvons donc désormais financer des projets qui visent aussi à éviter qu'une espèce ne devienne menacée. Qu'est-ce que cela signifie? Ce changement ouvre la porte à la protection de toute espèce. S'il s'agit d'un bon projet qui donne suite à la Loi sur les espèces en péril, ou qui contribue à empêcher une espèce de devenir en péril, nous pouvons le financer. Je pense donc que le cadre du programme n'est plus restrictif.

Je tiens à dire une dernière chose. Je ne veux pas donner l'impression que mes observations se rapportent à l'affaire de la rainette faux-grillon de l'ouest. Les tribunaux en sont saisis, et je ne veux pas que mes propos d'aujourd'hui soient considérés comme étant liés à cette affaire judiciaire.

Le président: Monsieur Carrie, allez-y s'il vous plaît.

M. Colin Carrie: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai une question, après quoi je vais laisser le reste de mon temps à Mme Ambler.

Je voulais vous dire, madame Barocas, que j'ai eu le plaisir de voir les Éco Héros à Oshawa. J'étais là pendant la présentation et je voulais vous dire à quel point votre programme a suscité l'émerveillement et l'admiration des jeunes qui se trouvaient dans le gymnase, simplement en leur permettant de voir des animaux sauvages et d'obtenir des réponses à leurs questions. Vous avez en effet un programme fantastique et je suis très fier du soutien que nous vous offrons.

Sans le secteur privé comme partenaire, vous ne pourriez poursuivre un programme de sensibilisation aussi vigoureux et susciter l'enthousiasme des jeunes Canadiens de la façon dont vous le faites. Je me demandais si vous pouviez décrire pour le comité les obstacles que vous voyez ou les difficultés que vous rencontrez quand vous travaillez à vos projets avec des entreprises. S'il y a des obstacles, est-ce que le gouvernement pourrait faire quelque chose pour atténuer ces obstacles?

Mme Tovah Barocas: Depuis que nous avons commencé à nous concentrer sur cela, il y a cinq ou six ans, le secteur privé est vraiment une excellente source de fonds pour les Éco Héros. Comme je l'ai dit au début, notre plus gros obstacle est parfois que nous sommes une organisation nationale, même si notre bureau central est à Vaughan, et nous avons des membres dans toutes les provinces et tous les territoires, assez proportionnellement à la population du Canada. Nous sommes un peu sous-représentés au Québec parce que nous commençons à peine à être vraiment bilingues.

Notre plus grand obstacle est la géographie. Souvent, les entreprises veulent soutenir les organisations qui ont un lien local avec l'endroit où se trouvent leur bureau central ou leurs activités, et c'est tout à fait normal.

La chose que je soulèverais, c'est que souvent, on nous demande si nos programmes font concurrence aux programmes de plus petite portée, sur le terrain, visant l'accès à la nature ou des choses comme ça. Ce que nous répondons, c'est que nous estimons que le programme des Éco Héros renforce en réalité tous ces programmes, car nous donnons une perspective plus vaste de la biodiversité nationale et offrons aux enfants et aux familles une marque et une organisation auxquelles ils peuvent s'associer.

Vous avez probablement vu dans la présentation — et je vous remercie des compliments que vous avez faits à ce sujet — que des enfants de partout au Canada s'identifient comme étant des Éco Héros. Ils nous envoient des lettres et signent Éco Héro Katie, ou Éco Héro Joël. Je pense que le programme suscite initialement la sensibilisation et l'établissement d'un lien, puis qu'il peut ensuite encore mieux soutenir les initiatives locales, tout simplement parce qu'il reste présent dans l'esprit des familles toute l'année.

• (1010)

Le président: Madame Ambler.

Mme Stella Ambler: Merci, monsieur le président.

Je dirai comme M. Carrie à propos des Éco Héros, madame Barocas, que j'ai été très impressionnée par ce que vous avez dit même si vous n'avez donné que trois exemples. Je me suis souvenue d'il y a cinq ou six ans, quand je suis allée visiter votre bureau central avec feu l'honorable Jim Flaherty, un fervent admirateur de votre organisation — sans doute en raison de l'aspect familial. Quand, au comité, nous avons fait notre étude du Plan de conservation national pour informer le ministre de ce que le plan devait inclure d'après nous, les enfants et les jeunes étaient au sommet des priorités, tout comme la conservation urbaine. Je trouve que vous avez extrêmement bien conjugué ces deux choses pour atteindre votre objectif de conservation et créer une nouvelle génération de jeunes qui se soucient de l'environnement. Je voulais vous en remercier.

Je reviens à la fondation CVC. J'aimerais demander à Terri et Mike comment les partenariats s'établissent. Par exemple, vous avez mentionné le don de six chiffres de l'entreprise UPS, laquelle participe également beaucoup à la plantation d'arbres. Vous avez parlé de subventions privées et de dons en espèces de la RBC, de la Fondation des amis de l'environnement de la TD, de Brookfield Homes, de la Scotiabank et de Dufferin Aggregates. Ce sont toutes de très grandes entreprises. Si vous vous concentrez sur les grandes entreprises, comment les petites et moyennes entreprises peuvent-elles aussi envisager ces programmes? Comment peuvent-elles gérer la portée de cela pour qu'elle convienne à de petites et moyennes entreprises? Vous adressez-vous à de telles entreprises? Qui fait les premiers pas?

En ce qui concerne le projet Lakeview Waterfront Connection, par exemple, vous avez mentionné que vous étiez à la recherche de partenaires du secteur privé. Est-ce que vous commencez tout simplement par vous adresser aux grandes entreprises? Est-ce la solution facile que vous choisissez d'abord, pour ensuite vous adresser aux entreprises de plus petite taille? Comment tout cela commence-t-il? Viennent-elles à vous ou est-ce l'inverse?

Le président: Il faudrait passer à la réponse. Nous avons nettement dépassé le temps alloué.

Mme Stella Ambler: Oui. Désolée. Merci.

Mme Terri LeRoux: Merci.

En effet, c'est une combinaison de démarches et d'efforts. Avec les grandes entreprises, nous faisons énormément de recherche pour

comprendre leurs valeurs, leurs motivations, leurs habitudes de dons. Généralement, c'est moi ou un membre de la haute direction qui fait le premier pas. Nous cherchons initialement à cultiver la relation. Très souvent, aussi, les membres bénévoles de la fondation jouent un rôle essentiel dans l'établissement de telles relations.

En ce qui concerne ce que vous avez dit à propos des petites et moyennes entreprises, c'est tout à fait le cas. En fait, nous avons davantage d'entreprises partenaires de ce genre que de grandes entreprises. Leur portée correspond habituellement à la taille du projet et de la collectivité où elles se trouvent. Encore là, en ce qui concerne l'incidence locale et les entreprises qui veulent produire un effet localement, nous avons des projets incroyables. Par exemple, pour un projet de sentier dans la région d'Orangeville, nous avons recueilli nettement plus de 2 millions de dollars, dont l'essentiel provient de très petites entreprises familiales locales.

Le président: Merci. Et merci à vous, madame Ambler.

Madame Leslie, vous pouvez y aller.

Mme Megan Leslie: Merci, monsieur le président.

Beaucoup de choses ressortent aujourd'hui à propos des tensions qui existent pour les ONG qui travaillent avec le secteur privé, des dangers et des embûches, des possibilités également, des défis. J'aime bien l'orientation que prend la discussion. Nous cherchons à cerner ces tensions, car nous n'arrivons pas à voir comment travailler avec ou les contourner à moins de savoir exactement ce qui se passe.

Monsieur Puddister, pendant votre témoignage, vous avez parlé du rôle des résidents, des entreprises, des institutions et du gouvernement concernant la conservation. J'ai aimé que vous mentionniez les résidents, que vous parliez des institutions et des entreprises et que vous mentionniez aussi le gouvernement. D'après ce que j'entends aujourd'hui, je pense que tous ces intervenants doivent être présents et doivent s'engager. Je vais vous demander à vous et à Mme Leroux ainsi qu'à Mme Barocas de nous dire comment ces relations fonctionnent. Pouvez-vous en décrire une?

Je trouve important que vous ayez mentionné le gouvernement, car cette étude a pour but d'examiner la collaboration entre le secteur privé et les organisations non gouvernementales, mais d'après moi, le gouvernement a un rôle fondamental à jouer dans ces relations, quand il s'agit de conservation et de protection de l'environnement.

Monsieur Puddister, vous pourriez commencer et nous dire ce que vous pensez de la façon dont toutes ces relations fonctionnent ainsi que ceux qui doivent intervenir.

• (1015)

M. Mike Puddister: Merci.

Comme je l'ai dit, nous nous présentons comme étant les experts du bassin versant — les sommités scientifiques concernant l'écosystème dont nous avons la responsabilité.

Vous-mêmes et les autres membres du comité comprendrez que les problèmes d'ordre environnemental auxquels nous sommes confrontés, que ce soit en contexte urbain ou rural, sont considérables. Il n'y a tout simplement pas assez de ressources du secteur public pour les résoudre complètement. Un partenariat communautaire est réellement nécessaire, alors il faut créer de telles occasions.

Comme Terri l'a dit, nous avons un calendrier de bénévolat sur notre site Web. Les personnes peuvent s'engager à participer à divers projets si elles en ont le temps. Nous nous adressons à la collectivité. Nous créons des occasions d'apprentissage et d'éducation de sorte que les gens comprennent un peu les problèmes de la collectivité locale, de l'environnement local. Par exemple, près de 50 % de la collectivité du bassin versant est composée de nouveaux Canadiens. Nous avons donc trouvé des façons de les joindre de sorte qu'ils comprennent que leur nouvelle collectivité connaît des problèmes environnementaux dont ils ne connaissent peut-être pas toute la portée. Ils ont d'autres problèmes importants à résoudre d'abord. C'est un processus éducatif.

Nous devons aussi reconnaître les chefs de file et les bénévoles qui travaillent de leurs mains à résoudre les problèmes environnementaux. Nous avons une cérémonie annuelle de remise de prix qui est habituellement diffusée sur le réseau local de télévision par câble. Nous publions des communiqués de presse par la suite pour souligner le travail de ces chefs de file dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de particuliers, de groupes communautaires, d'institutions ou d'entreprises.

Il faut vraiment un effort de collaboration fondé sur les relations pour donner cet élan et informer les gens des occasions qui s'offrent et de ce qu'ils peuvent faire de positif dans leur collectivité.

Mme Megan Leslie: Votre rôle est essentiel. Vous avez dit être les experts du bassin versant. Vous avez dit posséder ces connaissances scientifiques. Vous ne voulez certainement pas que le secteur privé vous dise: « Hé! J'ai une bonne idée! Pourquoi ne pas faire ceci ou cela? » Et il s'agirait de quelque chose qui n'est pas fondé scientifiquement et qui ne produit pas de bons résultats pour l'environnement.

Madame Barocas, comment voyez-vous tous ces intervenants travailler ensemble et quels sont les rôles de chacun?

Mme Tovah Barocas: Je crois qu'il est absolument crucial que tous ces groupes travaillent ensemble, assurément.

Selon l'optique des Éco Héros, notre partenariat et le financement que nous avons eu grâce au Plan de conservation national nous ont aidé à acquérir une très grande crédibilité dans les collectivités où nous allons. Cela nous a aidés à nous concentrer sur des secteurs où nous n'avions pu le faire avant. Nous avons une stratégie de très grande ampleur pour accroître notre présence au Québec. Nous avons maintenant une marque en français. Nous faisons notre entrée dans les territoires. Nous allons présenter le programme à Yellowknife en septembre. Tout cela serait impossible dans le financement.

Quant au secteur privé, je pense qu'ils voient cela. Ils voient le montant investi par le gouvernement fédéral dans les Éco Héros et sentent maintenant que leur investissement en apporte d'autres, tout comme le gouvernement constate que nous mettons à profit votre investissement de concert avec le secteur privé. Pour nous, c'est incroyablement important et précieux. Nous aimerions qu'il y ait davantage de cela pour nos autres partenaires ainsi que pour les ONGE qui sont nos partenaires aussi.

Le président: Merci, madame Leslie.

Monsieur Toet, c'est à vous.

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins. Tout cela est très intéressant.

J'aimerais revenir sur l'engagement du secteur privé et sur ce qui s'est dit à propos des tensions qui peuvent exister dans cette relation

parce que des donateurs ont l'impression que la relation n'est pas nécessairement positive. J'aimerais parler de ce que vous voyez comme étant l'inverse de cela — l'occasion qui se présente à vous de travailler avec des entreprises locales.

Madame LeRoux, vous avez parlé du programme dans la région d'Orangeville et des nombreuses petites et moyennes entreprises qui participent au programme. Estimez-vous que ces occasions vous permettent d'exercer une plus grande influence auprès des entreprises, de susciter davantage un sentiment d'intendance au sein de leur structure organisationnelle, de souligner qu'il y a une occasion d'apprentissage et que les processus de ce genre peuvent donner lieu à la croissance?

• (1020)

Mme Terri LeRoux: Tout à fait. En fait, l'une de nos grandes motivations est toujours d'inspirer cette forme d'appréciation et de compréhension chez quiconque travaille avec nous à tous les niveaux — bénévoles, donateurs, propriétaires d'entreprise —, car c'est véritablement leur engagement profond qui va changer les choses à long terme. Par la réalisation des buts et l'obtention des résultats à court terme, grâce aux projets et aux programmes, nous regardons toujours vers l'avenir et pensons à ce que ces relations signifieront.

M. Lawrence Toet: Trouvez-vous que par vos relations avec ces petites et moyennes entreprises, vous produisez vraiment un effet sur leur perspective, pas seulement pour un projet en particulier, mais pour la conservation et la nécessité de protéger l'habitat dans tout le travail qu'elles font?

Mme Terri LeRoux: Oui. Nous constatons en effet, dans le contexte de la collectivité, en faisant le suivi de la participation, disons à Orangeville, que les entreprises qui se sont mises à s'engager au cours de la dernière décennie — la campagne a été longue — ont constamment accru leur degré d'engagement. Elles ont franchi diverses étapes, passant de la manifestation d'un intérêt général à l'investissement financier puis à la participation à des comités de bénévoles, et plus tard à la surveillance ou à l'intendance des sentiers dans notre aire de conservation. Maintenant, elles en sont à participer à des processus de conception et d'examen de plans de gestion de l'aire de conservation. C'est une démarche très globale, et travailler avec les entreprises locales nous a été très profitable. Je pense que cela en dit long sur la destinée commune: une fois que nous commençons à travailler ensemble, chacun constate que nous sommes tous dans le même bateau et que tout le monde en profite.

M. Lawrence Toet: Merci.

Madame Barocas, pourriez-vous aussi nous parler de cela? Constatez-vous la même chose dans vos relations avec les entreprises, dans votre travail avec elles, cette possibilité de les encourager, en fait, non seulement pour le projet en particulier, mais en ce qui concerne leur perception et leur travail au sein de leurs collectivités?

Mme Tovah Barocas: Tout à fait. Nous avons parlé d'Holcim, alors je vais donner l'exemple de l'important partenariat que nous avons avec Holcim Canada pour le soutien de l'habitat des oiseaux chanteurs, qui sont des oiseaux migrateurs. Vers la fin de l'année, le partenariat va également inclure le soutien de certains oiseaux de proie.

Notre directeur général, Peter Kendall, préside en fait une organisation appelée le Cornerstone Standards Council. L'industrie des granulats et diverses ONGE cherchent par ce conseil à créer une organisation de normes facultatives qui pourrait ressembler au FSC, le Forest Stewardship Council, concernant l'industrie papetière. Cependant, pour les granulats, il s'agirait d'une norme environnementale plus stricte. Sa participation au projet, lequel est en réalité une initiative lancée par l'industrie, a découlé de notre partenariat entre Éco Héros et Holcim, Lafarge et certaines autres grandes entreprises de granulats. Je pense que c'est un exemple parfait de leur pleine participation à des partenariats avec divers groupes environnementaux. Ils voient cela comme une occasion d'affaires et comme une occasion de pousser cela beaucoup plus loin, puis d'obtenir la participation de divers intervenants au processus.

M. Lawrence Toet: Il est intéressant que vous parliez du FSC. C'est une organisation que je connais très bien en raison de mon passé dans l'industrie de l'impression. Le FSC a en fait accompli un travail fantastique en mettant de l'avant ces problèmes et préoccupations. Il l'a fait un peu différemment de ce que tout le monde fait habituellement. Plutôt que de travailler avec les sociétés forestières, il s'est adressé au milieu des affaires pour s'assurer de son engagement et de son désir de suivre son programme. Il l'a fait très efficacement et pourrait servir d'exemple à bien d'autres organisations.

Le président: Il vous reste environ deux secondes.

M. Robert Sopuck: Parlez rapidement.

M. Lawrence Toet: Je vais parler vraiment très rapidement.

Le président: C'est au tour de Mme Ambler.

J'aimerais savoir si je peux prendre une seule minute pour poser une question rapide sur le financement.

Madame LeRoux, vous avez dit que seulement 1,3 % de tous les dons versés par l'intermédiaire de CanaDon étaient canalisés vers des organismes de bienfaisance du domaine de l'environnement. L'autre domaine correspondait à 3 % de tous les dons de charité.

Aujourd'hui, nous nous sommes concentrés dans une grande mesure sur les contributions des PME et des grandes entreprises à votre fondation et à d'autres activités de bienfaisance du domaine de l'environnement. Est-ce que vous ciblez les particuliers, les Canadiens ordinaires que cela passionnerait, qui rédigeraient un chèque de 200 \$ ou de 300 \$ chaque année? Est-ce que cela fait partie de votre initiative?

Je vous pose cette question parce que nous essayons vraiment vigoureusement d'attirer de nouveaux donateurs pour le secteur de la bienfaisance au moyen d'un super crédit pour premier don de bienfaisance.

Je vous saurais gré de répondre à cela.

●(1025)

Mme Terri LeRoux: Les contributions des entreprises du secteur privé ne sont en effet qu'une partie de notre portefeuille de financement, et nous avons un programme très solide de dons de particuliers.

Le président: Pouvez-vous nous donner un pourcentage? Serait-ce une proportion de 80 % pour les entreprises contre 20 % pour les particuliers? Avez-vous un ratio?

Mme Terri LeRoux: C'est probablement autour de 25 % des dons annuels qui viennent directement de particuliers.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Ambler.

Mme Stella Ambler: Ma première question s'adresse à vous, Mike. Elle porte sur l'agrile du frêne, ce coléoptère envahissant qui s'attaque à tant d'arbres le long du bassin hydrographique. Je vois la même chose dans mon propre quartier. Avez-vous des partenariats avec le secteur privé pour vous aider à lutter contre ce fléau?

M. Mike Puddister: Merci.

Eh bien, c'est un grave problème, comme vous l'avez souligné. Actuellement, nous pouvons heureusement compter sur le financement municipal pour la majorité de nos activités à cet égard. Dans la partie sud du bassin versant, dans l'aire protégée du marais Rattray, où environ 80 à 85 % des arbres sont des frênes, la communauté s'est mobilisée. Donc, pour répondre à la question précédente, les résidents se sont mobilisés et fournissent une partie du financement. Ce n'est pas un pourcentage élevé, mais la collectivité est déterminée à limiter la dévastation environnementale causée par l'agrile du frêne.

Quant aux sociétés, elles ne nous fournissent pas de financement en ce moment.

Mme Stella Ambler: L'an dernier, d'après ce que j'ai constaté, vous avez offert des ateliers publics. Des gens qui pourraient être des propriétaires d'entreprises se manifestent-ils parfois? Est-ce déjà arrivé? Je me demande simplement comment un organisme comme la Fondation CVC pourrait obtenir des commandes d'entreprise ou établir des partenariats avec le secteur privé. Cela pourrait être une solution.

M. Mike Puddister: Je suppose que c'est une question de publicité. Évidemment, nous avons fait des efforts en ce sens à Mississauga pour informer les gens sur le problème de l'agrile du frêne et sur son importance, notamment par la publication de communiqués de presse et l'organisation d'ateliers, comme vous l'avez indiqué. Nous offrons de telles activités depuis toujours. Notre campagne actuelle, intitulée Save Our Ash est ouverte à tous. Nous en faisons la promotion dans l'espoir que les gens des secteurs privé et public se manifesteront et participeront au financement d'une importante initiative de gestion.

Mme Stella Ambler: Très bien; merci.

Monsieur McLean, permettez-moi de revenir à votre commentaire sur le paysage élargi, l'importance de la coordination et des partenariats et l'effet considérable que peut avoir le travail lorsqu'on parvient à mettre en place ces partenariats et à miser sur l'effet de levier qu'ils apportent. Vous avez mentionné que lorsque les partenariats avec le secteur privé font partie de l'équation, ils apportent une tout autre dimension. Pourriez-vous nous parler de certaines contributions uniques du secteur privé que vous avez constatées?

M. Robert McLean: C'est une question à deux volets. Comme d'autres témoins ont déjà parlé des contributions uniques, je vais me concentrer sur le deuxième volet.

Selon moi, il y a la fourniture en nature de biens et la fourniture d'expertise. Les entreprises du secteur forestier, par exemple, ont une expertise en gestion forestière. Je peux vous dire que lorsque je discute avec les éleveurs, ils me disent qu'ils savent mieux que d'autres comment gérer les habitats de prairies, les prairies indigènes. Et c'est vrai; ils peuvent très bien gérer cet habitat parce que leur commerce en dépend. C'est la principale contribution que peuvent faire ces entreprises.

En ce qui concerne l'approche axée sur le paysage et les divers rôles du gouvernement — si vous me permettez un bref retour en arrière —, je dirais qu'on observe un intérêt considérable à l'échelle communautaire à l'égard de mesures concrètes. Je pense que les organismes comme les offices de protection de la nature qui sont axés sur le paysage élargi ou le bassin versant peuvent aider la population à cibler les endroits où il est nécessaire d'intervenir, à déterminer la forme que devra prendre cette intervention, puis à trouver des façons d'offrir ces produits et services, voire des renseignements techniques sur les mesures à prendre.

Je pense que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine connaît du succès parce qu'il fournit un certain contexte, ce qui favorise ensuite l'action communautaire ou l'intervention des organismes environnementaux ou des sociétés canadiennes, si vous voulez. À mon avis, il faut multiplier ce genre d'initiatives. Je ne peux en parler trop en détail — même si ce n'est pas secret —, mais par rapport aux espèces en péril, nous travaillons à des approches multi-espèces, en collaboration avec les administrations provinciales et territoriales. Nous avons un plan d'action que nous pourrions, j'espère, mettre en oeuvre en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Il s'agit d'une approche plurispécifique que nous appelons le plan d'action plurispécifique pour la ligne de partage des eaux sud, c'est-à-dire pour le sud-ouest de la Saskatchewan et nous collaborons étroitement avec les gens du secteur de l'élevage.

J'ajouterais que nous collaborons aussi avec la province, qui a un rôle essentiel. Avec nos collègues provinciaux, nous fournissons des renseignements sur les habitats importants et leurs caractéristiques, en plus de discuter de certains outils. D'ailleurs, je suis allé dans l'Ouest la semaine dernière. Nous ne fournissons pas seulement un plan; nous offrons aussi aux collectivités des outils qui leur seront utiles. J'entends par là des outils de gestion de l'habitat axés sur le rétablissement de l'habitat, d'accords de conservation visant l'amélioration de la valeur des habitats existants, de discussions au sujet des pâturages privés en location, des terres de conservation publiques et de la possibilité de les promouvoir. Si nous pouvons passer à cette étape, je pense que cela pavera la voie pour la participation du secteur agricole, tant du côté des éleveurs que des entreprises agricoles.

● (1030)

Le président: Merci, madame Ambler.

Merci, monsieur McLean.

M. McKay est le dernier sur la liste.

L'hon. John McKay: Le dernier et le moindre. Incroyable.

Le président: Le dernier et non le moindre, en particulier maintenant...

L'hon. John McKay: La ligne 9 traverse-t-elle Credit Valley?

M. Mike Puddister: Je crois que oui.

L'hon. John McKay: L'office ou la fondation ont-ils présenté des observations à l'ONE au sujet de la ligne 9?

M. Mike Puddister: La fondation n'a certainement pas présenté d'observations au sujet de cette demande précise. Notre personnel à la planification l'a peut-être fait, mais comme ce secteur ne relève pas de moi, je n'en suis pas certain.

L'hon. John McKay: Si je me souviens bien, un énorme projet d'exploitation d'agrégats a été proposé près d'Orangeville — je ne suis pas certain si c'était sur le territoire qui relève de la Credit Valley Conservation Authority — qui a suscité une vive opposition au sein de la population. J'oublie le nom du projet.

Mon souvenir est-il exact? Il y avait un énorme projet d'agrégats, n'est-ce pas?

M. Mike Puddister: Oui. Il y a un important projet d'exploitation d'une carrière au nord et à l'est d'Orangeville, à l'extérieur de notre zone de compétence, mais nous étions manifestement au courant en raison des débordements publics que cela a suscités, si je peux m'exprimer ainsi.

L'hon. John McKay: « Débordements » est sans doute le mot juste.

Comment la fondation a-t-elle réagi? A-t-elle joué un rôle quelconque par rapport à cet enjeu environnemental précis?

Mme Terri LeRoux: Non; comme Mike l'a indiqué, ce n'était pas sur le territoire de notre bassin versant.

Mme Stella Ambler: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Selon moi, ce n'est pas pertinent au sujet de notre étude. Le projet de carrière n'a pas seulement été approuvé; il ne pose absolument plus problème pour les résidents, le gouvernement et la collectivité. Cela dit, il n'a aucunement rapport à la collaboration entre le secteur privé et les organismes environnementaux.

L'hon. John McKay: Honnêtement, monsieur le président, je ne pense pas qu'il revient à un autre député de juger de la pertinence.

Le président: Monsieur McKay, je ne rendrai pas de décision sur cette question de pertinence, mais je m'interroge sur la pertinence de chercher à savoir si la fondation a joué un rôle... La fondation s'occupe de financement, tandis que la Credit Valley Conservation Authority...

L'hon. John McKay: La fondation ne recueille pas des fonds de façon abstraite, sans but précis. Le mandat fondamental de toute fondation est d'accroître la sensibilisation à l'environnement.

À l'échelle locale, une carrière d'agrégats suscite un vif intérêt. Je sais que ce projet a entraîné... En fait, cela a entraîné le déclenchement d'élections.

En réalité, mon intérêt ne porte pas tant sur... Je veux simplement savoir si la fondation a participé. Mme Ambler remettait en question la pertinence, mais les gens de la fondation ont répondu qu'ils n'ont pas participé. Cela me satisfait.

J'aimerais en savoir plus sur le ratio de 75:25 pour la provenance des dons. Qui paie les violons choisit la musique, comme on dit souvent. Cela vous dérange-t-il? Un ratio qui démontre que vos revenus proviennent en grande partie des sociétés vous préoccupe-t-il?

● (1035)

Mme Terri LeRoux: En fait, nos revenus... Dans la répartition, il faut aussi tenir compte du portefeuille des événements de marque et celui des subventions. Les 75 % restants ne proviennent donc pas des sociétés. Leurs dons représentent environ 20 % de nos revenus, ce qui, en réalité, est un pourcentage plus faible que pour les dons de particuliers.

En tant que responsable des activités de financement, c'est le ratio global qui me préoccupe. D'un point de vue durable et aussi de celui de l'accroissement des revenus destinés aux efforts de conservation, j'aimerais que les particuliers appuient davantage la fondation. J'aimerais que ce pourcentage soit de 70 %, environ.

L'hon. John McKay: J'ai entendu dire que cela suscite beaucoup de frustration au sein des organismes caritatifs. On semble y consacrer beaucoup trop de temps aux activités de financement, ce qui engendre de la frustration, parce que les gens préféreraient mener des activités de bienfaisance comme telles. Avez-vous calculé le pourcentage que représentent vos activités de financement comparativement à l'ensemble des activités de la fondation?

Mme Terri LeRoux: Nous sommes dans une position unique. Notre fondation se consacre exclusivement au financement. Donc, 100 % de nos activités consistent à recueillir des fonds.

L'hon. John McKay: Très bien. Donc, il n'y a aucun aspect... Ensuite, les fonds sont entièrement versés à l'office. Est-ce ainsi que cela fonctionne?

Mme Terri LeRoux: Tout à fait.

L'hon. John McKay: C'est donc la filiale active de la fondation.

Mme Terri LeRoux: Oui.

L'hon. John McKay: Bien. C'est une précision. Je vous en remercie.

Je m'interroge aussi sur l'arrangement avec les entreprises qui cherchent à renforcer leur image de marque. Comment déterminez-

vous le prix? En fait, vous vendez de la publicité pour un projet donné; comment fixez-vous le prix à cet égard?

Mme Terri LeRoux: C'est une excellente question. CVC a un service de publicité formé d'experts. C'est facile à calculer à l'aide des formules habituelles de tarification de la publicité lorsqu'il s'agit uniquement de tenir compte de la portée et des résultats. Par contre, pour des publicités conjointes avec une entreprise, c'est beaucoup plus difficile.

Cela nous ramène à la distinction que j'ai établie entre les organismes caritatifs et les autres, ainsi qu'aux raisons pour lesquelles nous maintenons une démarcation très claire entre les dons d'organismes non caritatifs et les revenus provenant simplement de la publicité. Nous avons tendance à fonder l'évaluation sur ce que nous pouvons leur offrir, soit sur la portée et les résultats souhaités.

L'hon. John McKay: Merci beaucoup.

Le président: C'est là-dessus que se termine la séance d'aujourd'hui.

Je remercie les témoins qui ont comparu par vidéoconférence et en personne.

Monsieur McLean, je vous remercie de votre apport à notre étude.

Merci. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>